

# PROCOLE SANITAIRE EPS Collège Val d'Adour

## Sources institutionnelles : Repères pour la reprise de l'EPS 2020 en contexte Covid

- « Les activités extérieures restent privilégiées, toutes les activités physiques, sportives et artistiques, sont traitées et organisées pour faire respecter une distance de 2m entre chaque élève (en activité motrice) ». « L'activité physique est naturellement possible en gymnase ».
- « Non contact entre les élèves en intérieur comme en extérieur »
- « Le port du masque n'est pas possible lors de l'activité physique ».
- « Aucune activité physique sportive et artistique n'est à proscrire, y compris les sports collectifs, à condition de l'adapter aux règles de distanciation en intérieur comme en extérieur »
- « Les formes de pratiques qui impliquent des contacts directs entre les élèves sont déconseillées ». « Elles pourront éventuellement s'inscrire ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire ».
- « Usage des vestiaires : « Les élèves viennent en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique ».
- « Matériel : la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, volants,...) est permise. Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment ».

## Organisation en EPS au collège Val d'Adour

- À la sonnerie, les élèves attendent le professeur d'EPS dans la cour en tenue de sport. Ils arriveront dès le matin au collège avec cette tenue.
- Le déplacement jusqu'à l'installation sportive se fait avec le masque pour tous.
- Le lavage des mains est obligatoire dès l'entrée au gymnase.
- Le moment des consignes se fait avec le masque tout en respectant la distanciation entre chaque élève.
- Avant l'activité physique, chaque élève retirera son masque avec précaution et le rangera dans une enveloppe plastique nominative. Cette pochette sera utilisée uniquement pour l'EPS.
- Pendant l'activité physique, les élèves ne porteront pas de masque.
- Chaque élève devra amener une bouteille remplie d'eau nominative.
- Le choix des activités sportives a été fait de manière à respecter une distanciation de 2 mètres minimum entre chaque élève, évitant tout contact. Les activités extérieures sont privilégiées dans la limite des installations disponibles. Lorsque les élèves pratiquent dans le gymnase, les portes seront systématiquement ouvertes et l'espace aéré.
- Le matériel utilisé sera désinfecté après chaque cours.
- L'enseignant d'EPS portera le masque. Pour autant, pendant l'activité physique des élèves et uniquement lorsque la distance avec eux dépasse les 2 mètres, l'enseignant d'EPS pourra momentanément retirer son masque dans un souci de clarté, d'efficacité mais aussi de sécurité des élèves de manière à être entendu rapidement en cas de mise en danger physique d'un élève.
- Les élèves pourront se changer s'ils le veulent dans les vestiaires en respectant les gestes barrières (masque obligatoire et distanciation). L'accès à la douche est interdit.
- Les élèves remettent le masque à la fin de la pratique et se désinfectent les mains à la sortie du gymnase.

Ce protocole EPS est soumis à modification en fonction de l'évolution de l'état sanitaire et des protocoles à venir.

L'équipe EPS